
PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi 24 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Madame DUVAL Christiane, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELALLEAU Sarah, DELPIROU Hervé, GERMAIN Jean-Claude, MALET Jean-Pierre, MALROUX Fabien, POUDEVIGNE Philippe, RAOUL Florence, ROULET Ambre, SALIS Laurence, VERZELETTI Elie.

Absents : DUPIRE Edwige qui avait donné procuration à DUVAL Christiane, GISSY Laurent et PRUNET Lucie qui avait donné procuration à Pierre COUDOUEL.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Madame DUVAL Christiane ouvre la séance :

📅 Lecture et approbation de l'ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2026
- Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation reçue par le conseil municipal
- Glissements de terrains : étude géotechnique : résultat de la consultation
- Aménagement du carrefour de l'entrée de Brommat : demande de subvention
- Requalification du village de vacances :
 - Etude préalable : choix du prestataire
 - Demande de subvention « Fonds vert »
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Désignation d'un correspondant incendie / secours
- Demande de subvention de l'association cyclo club
- Subvention incendies Gironde
- Devis divers
- Questions diverses

I. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **NOMME** Madame Sarah DELALLEAU secrétaire de séance

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que l'assemblée doit se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 qui a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026

III. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION RECUE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT qui prévoit que le maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées par ce dernier en application de l'article L. 2122-22 du même code, Madame la Maire demande au conseil municipal de prendre connaissance des décisions prises en application de la délégation qu'elle a reçue du conseil municipal :

07/07/2026	Peintures des sanitaires de l'école : HERMAL Rémy : 1 123.92€TTC
10/07/2026	Fournitures pour clôture maison Pleau Serge PINQUIER : GEDIMAT : 2 074.52€TTC

16/07/2026	Pose volets roulants pavillons du COUDERC : MENUISERIE CARRIER : 2 908.32€TTC
22/07/2026	Mobilier pour cantine école : MANUTAN COLLECTIVITES : 8 992.84€TTC
24/07/2026	Pose sol stratifié pour chambre supplémentaire aux maisons du Couderc : MENUISERIE CARRIER : 2 400.00€TTC
03/08/2026	Achat d'un congélateur (cantine) : BESSON Mickaël 2 464.00€TTC
04/08/2026	Signature du bail de location avec Camille DAGUET pour le Studio n°2 de l'ancien presbytère de Brommat (Début du bail : 15/08/2026)
06/08/2026	Peintures suite à création des chambres au lotissement du COUDERC : ARIS MULTISERVICES : 2 524.00€TTC

IV. GLISSEMENTS DE TERRAIN A LA ROQUETTE, CUSSAC ET LE POUGET – ETUDE GEOTECHNIQUE.

Madame SALIS Laurence explique que suite aux glissements de terrain survenus dans les villages de La Roquette, Cussac et Le Pouget, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour une mission géotechnique comprenant :

- **PHASE 1 Mission G5 – Étude géotechnique préalable** : elle permet de reconnaître le terrain, d'identifier les principales contraintes géologiques et de définir les grands principes d'aménagement. Cette mission est nécessaire dès le démarrage de l'étude.
- **PHASE 2 Mission G2 AVP – Étude géotechnique d'avant-projet** : elle permet d'affiner les solutions techniques retenues et de dimensionner les ouvrages en fonction des caractéristiques du sol.
- **PHASE 3 Mission G2 PRO – Étude géotechnique de projet** : elle précise les hypothèses de calcul et les dispositions constructives définitives qui serviront à la réalisation des travaux.

Dans un premier temps, seule la mission **G5** sera engagée. Les missions **G2 AVP** et **G2 PRO** ne seront lancées qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les trois entreprises consultées sont :

- SIC INFRA 63 (Les Martres de Veyre 63)
- INGEOC (Millau 12)
- SOL LABO CONCEPT (Aubin 12)

Madame la Maire propose de retenir la proposition de SOL LABO CONCEPT, plus avantageuse économiquement d'un montant de 30 841.20€ et répartie comme suit :

- Phase 1 : 21 201.00€HT (soit 25 441.20€TTC)
- Phase 2 : 1 800.00€HT (soit 2 160.00€TTC)
- Phase 3 : 2 700.00€HT (soit 3 240.00€TTC)

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir la proposition financière de SOL LABO CONCEPT
- Autorise Madame la Maire à signer le devis.

V. AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA ROUTE DE BROMMAT.

Création d'un giratoire – approbation du projet et validation du plan de financement.

Afin de sécuriser la traversée de Brommat, Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'aménager le carrefour entre la RD900 et la Rue de la Bromme.

En effet l'état actuel n'incite pas les usagers à adapter leur vitesse surtout lorsque ces derniers sortent de Brommat en direction de Mur-de-Barrez.

Elle propose la création d'un giratoire qui aurait pour objectifs :

- De marquer l'entrée d'agglomération
- De rompre l'alignement droit
- De maîtriser les vitesses sur la RD 900 de l'entrée nord de Brommat
- De sécuriser la traversée piétonne au niveau du carrefour entre la RD900 et la Rue de la Brommat
- De maintenir l'aménagement du cheminement piétons.

Madame la Maire précise que les séparateurs et la surlargeur de l'îlot seront franchissables pour permettre le passage des poids lourds.

Elle présente l'approche financière d'un montant de 135 000€HT et le plan de financement prévisionnel :

- | | |
|--|-----------|
| • Travaux préalables : | 15 000€HT |
| • Chaussée et giratoire | 90 000€HT |
| • Signalisation verticale et horizontale | 10 000€HT |
| • Abords et assainissement : | 20 000€HT |

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES : 135 000€HT

RECETTES : 135 000€HT

- Subvention du Département (40%) : 54 000€
- Autofinancement (60%) : 81 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement du carrefour et la création d'un giratoire
- Valide le plan de financement
- Autorise Madame la Maire à solliciter l'aide du Département.

VI. REQUALIFICATION DE L'ANCIEN VILLAGE DE VACANCES :

- ETUDE PREALABLE : CHOIX DU PRESTATAIRE.

- DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »

Madame la Maire rappelle que le devenir de l'ancien village de vacances est toujours un dossier en cours. Si la partie dite « domaine » (château, restaurant, maison du directeur) a été mise en vente par décision du conseil municipal, il reste encore à décider du devenir des 26 maisons correspondant à 52 gites.

La nouvelle municipalité, dans sa réflexion, avait projeté de démolir les 26 maisons pour destiner le terrain ainsi libéré en un lotissement et en une résidence sénior.

Monsieur MALROUX Fabien présente le plan du terrain permettant de visionner le projet pour donner une idée de l'éventuelle future implantation.

Sur les conseils des services de la DDT et d'Aveyron ingénierie, Madame le Maire a contacté deux cabinets en mesure de réaliser une étude quant à la faisabilité de ce projet :

- Urban projects à Montpellier (Hérault)
- Agence la Strada à Montpellier (Hérault)

Après étude des deux offres, Madame la Maire propose au conseil municipal de retenir la prestation de l'agence Urban projects qui présente le dossier le plus proche des attentes de la commune.

Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser une étude préalable pour la requalification de l'ancien village de vacances en lotissement communal et résidence sénior
- Décide de confier cette mission au cabinet Urban projects à Montpellier (Hérault) pour un montant de 15 841.50€H.T.
- autorise Madame la Maire à signer l'offre de prix.

Madame la Maire précise également que la commune pourrait bénéficier de l'aide financière de l'Etat par l'intermédiaire du « Fonds Vert » selon le plan de financement suivant :

- DEPENSES :
- Montant de la mission : 15 841.50€HT
- RECETTES : 15 841.50€HT
- Fond vert « Ingénierie » (50%) 7 920.75€
- Autofinancement (50%) 7 920.75€

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable à solliciter l'aide de l'Etat et autorise Madame la Maire à déposer la demande de subvention « Fonds vert ».

Le sujet du village de vacances étant abordé, Monsieur MALROUX Fabien informe le conseil municipal que l'annonce de la vente du village de vacances a été mise en ligne le 17/08/2026.

VII. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'école à la suite de l'augmentation des effectifs :

Les missions de l'agent recruté seraient :

- Aide pédagogique pendant le temps scolaire : préparer et ranger le matériel des ateliers, encadrer de petits groupes d'élèves aux côtés de l'enseignant.
- Accueil, surveillance et accompagnement des enfants pendant les périodes scolaires : passage aux toilettes, lavage des mains, habillage, surveillance de la sieste, des récréations...
- Accueil, surveillance et accompagnement des enfants pendant les périodes périscolaires : accueil des enfants le matin, surveillance et accompagnement des enfants lors de la garderie, de la cantine et de la pose méridienne.

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22H/semaine

Madame la Maire précise que c'est Madame PEGORIER Amélie qui prendra ce poste.

VIII. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

Madame la Maire informe, que, conformément à l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure, un correspondant incendie et secours doit être désigné parmi les conseillers municipaux dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Ce correspondant participe à la définition d'une politique locale en matière de gestion des incendies et des secours, axée notamment sur les points suivants :

- l'identification des risques ;

- la planification et l'actualisation des documents administratifs, techniques et opérationnels locaux, tel que le PCS ;
- la prévention, l'information et la sensibilisation des habitants.

Après discussion du conseil municipal, à l'unanimité, Elie VERZELETTI est désigné correspondant incendie et secours.

IX. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CYCLO CLUB CARLADEZ ».

Madame la Maire donne lecture du courrier de l'association cyclo club du Carladez qui sollicite l'attribution d'une subvention pour le bon fonctionnement de l'association mais aussi pour financer les manifestations cyclotouristiques organisées par l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention de 500€ à l'association « Cyclo club Carladez »
- Autorise la Maire à verser la subvention de 500€ au compte 65748 sur les crédits ont été prévus au BP 2026.

X. SUBVENTION A LA PROTECTION CIVILE POUR LES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES.

Madame la Maire donne lecture du courrier de l'AMF (Association des Maires de France) qui, face à l'ampleur des incendies qui ont touché plusieurs départements, lance un appel à la mobilisation des communes pour apporter leur soutien financier qui contribuera aux opérations d'urgence (prise en charge des populations, hébergement, aide matérielle et accompagnement psychologique) mais également à la reconstruction des territoires sinistrés.

L'AMF propose aux communes de verser une subvention à la protection civile, partenaire de confiance de l'AMF, et association particulièrement mobilisée pour venir en aide aux sinistrés et aux communes touchées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention de 10 000€ à la protection civile
- Autorise la Maire à verser la subvention de 10 000€ au compte 65748 sur les crédits ont été prévus au BP 2026.

XI. DEVIS DIVERS

↳ Aménagement extérieur de la grange de Pleau :

- DEVIS SOULENQ TP : 54 902.28€ / 65 882.74€ TTC ➡ devis validé

↳ Rénovation éclairage de l'aire de jeux et du terrain de pétanque de La Prade :

- DEVIS EIFFAGE : 14 313.04€ H.T. / 17 175.65€ T.T.C. ➡ devis validé

↳ Inspection des réseaux du Lotissement de La Sapinière et de la route de Pleau :

- DEVIS SARL Aveyron Diagnostic réseaux : 6 040.00€H.T./7 248€T.T.C. ➡ devis validé

XII. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire :

- Courriers de remerciements d'associations pour le versement des subventions.
- Elle fait part des nombreuses remarques positives et félicitations qu'elle reçoit sur le camping : pour sa propreté, son entretien, ses installations mais surtout pour l'accueil, le travail et la disponibilité de Nathalie ROUQUET
- Elle donne lecture du courrier de Pierre IGNACE qui informe de la reprise de l'activité judo à Mur-de-Barrez et qui sollicite les communes pour participer financièrement en donnant une subvention au club de judo en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'activité domiciliés sur la Commune. Les élus y sont favorables. Un accord de principe est donné.
- Rénovation de l'éclairage public en led :
 - o Les travaux de la première tranche se feront fin 2026 (Brommat et Albinhac)
 - o Ceux de la deuxième tranche courant 2027
- Personnel communal :
 - o Camping : Bailey TANGUY qui avait été recruté au camping a démissionné au 31/07/2026, c'est Nathalie ROUQUET qui le remplace.
 - o ECOLE :
 - Nathalie ROUQUET doublera la garderie de l'école le soir de 16h30 à 18h et Amélie PEGORIER celle du matin.
 - Compte tenu de l'augmentation des effectifs (43 élèves à la rentrée), Amélie PEGORIER, comme évoqué précédemment, sera recrutée en renfort de l'équipe actuelle tous les jours de 7h00 à 13h30. Elle interviendra le matin à la garderie, puis en classe, en appui des enseignants, et surveillera la cantine et la cour lors de la pause méridienne
 - o Agents techniques : Un agent est actuellement en arrêt maladie. Madame la Maire souhaite qu'il soit discuté de l'embauche d'un 6^{ème} agent technique
- Il a été constaté des fissures à l'école, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Madame la maire a contacté un bureau d'étude afin qu'il effectue un diagnostic du bâtiment et qu'il préconise les mesures à prendre pour sécuriser la structure du bâtiment.
Les raisons de ce désordre ne sont pas connues : sécheresse, dus aux travaux qui ont été effectués ???
Une déclaration a été faite à l'assurance, mais cette dernière n'interviendra que s'il existe une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

- la commune participera au pot qui sera servi à Pleau à l'occasion du forum des associations à hauteur de 240€

- Natura bien être en Carladez :

- Le recrutement du coordonnateur est en cours.
- La période d'ouverture du centre sera étendue : du 01/09 au début juillet (fin d'année scolaire)
- Les intervenants extérieurs seront autonomes (ils encaisseront leurs cours et paieront une participation pour la mise à disposition des locaux)

Elie VERZELETTI :

- Il a assisté à l'AG de l'association loisirs et culture :

- Le bureau a été modifié, 4 co-présidents dirigent désormais l'association.
- La salle de danse « salle Lila » va être en travaux, les cours seront donnés au Natura

- Raccordement électrique du village vacances : lors de l'enlèvement de l'ancien transformateur, l'entreprise qui est intervenue a débranché et démonté le branchement provisoire qui avait été installé en attendant que le nouveau transformateur soit mis en service. Il a fallu refaire le branchement provisoire. L'alimentation du nouveau transformateur va être fait.

- Il est intervenu auprès d'ENEDIS pour un problème de raccordement au réseau d'une nouvelle construction à La Barthe.

- le forum des associations aura lieu le 5 septembre 2026 à Pleau, 40 associations y participeront. La commune de Brommat prêtera et installera le mobilier.

- Les agents techniques sont satisfaits du matériel de nettoyage acheté en début d'été.

Fabien MALROUX :

- Atelier BELARD RAULHAC : le projet de reprise avance

- Il assistera prochainement à 2 réunions du PNR où le sujet de l'eau sera abordé.

Florence RAOUL :

- A sa demande, Madame la maire est intervenue auprès de l'administrée de Cussac qui n'entretient pas son terrain et qui laisse envahir la végétation chez les voisins. Cette dernière s'est engagée à faire le nécessaire dès que la saison sera propice.

- la cabane située aux Mazials, le long du sentier de l'imaginaire menace de tomber.

- Elle informe qu'il y aura un mariage à l'église de Cussac fin août, il faudrait nettoyer le devant de l'église → Madame la maire a déjà demandé aux agents d'intervenir.

Monsieur MALET Jean-Pierre a été interpellé par les futurs mariés qui utiliseront également la grange de Pleau pour avoir les clés de la salle le jeudi au lieu du vendredi. Réponse de Madame la Maire qui a également été interpellée sur le sujet, ainsi que Fabien MALROUX : la location s'étend

du vendredi matin au lundi inclus, il ne faut pas y déroger pour des questions d'organisation (état des lieux déjà fixé, ménage de la salle...) et les règles doivent être les mêmes pour tout le monde. Madame la Maire informe également qu'elle a reçu des demandes pour que ce soit les agents qui bougent les tables (pour les monter ou les descendre : les tables rondes sont rangées en bas, celles rectangulaires en haut) : les locataires doivent bouger les tables eux-mêmes en fonction de celles qu'ils souhaitent utiliser et devront les remettre à leur place, les agents n'interviendront pas.

Hervé DELPIROU :

- Paysage concept interviendra le mardi 25 août pour poser le grillage de l'école puis ensuite pour remplacer les agrès du parcours sportif.
- Le feu d'artifice sera tiré le 26 septembre. Le comité souhaite organiser des manifestations durant la journée (pétanque, déjeuner aux tripoux, repas le soir...). L'organisation est en cours.

Laurence SALIS :

- Les travaux voirie sont en cours. Ils vont reprendre cette semaine après les congés d'été de l'entreprise
- Une réunion de la commission voirie, commission agricole et entretien des villages va être organisée pour définir les travaux à venir
- Contrôle de la STEP par la police de l'eau : elle a reçu un technicien d'Aveyron labo qui est venu faire les prélèvements à la station et sur les réseaux. Elle souligne un manque de connaissance des réseaux d'assainissement collectif : il faudra que les élus de la commission travaillent sur le sujet. Elle suggère également qu'une visite de la STEP de Brommat et une des STEP des villages soient organisées pour l'ensemble des élus.

Philippe POUDEVIGNE :

- les travaux de création d'une chambre supplémentaire aux maisons 12 et 14 du lotissement du Couderc avancent bien. L'isolation et les peintures ont été faites. Il reste le sol et l'électricité.
- il est en attente de la pose du poêle à bois à l'ancienne école de Cussac et de la pose des chapeaux des cheminées aux 4 logements de l'ancienne grange Bony.
- il a reçu deux fournisseurs pour les équipements de la cuisine de la grange de Pleau. Il verra le troisième le 03/09.
Une fois les devis faits, les fournisseurs viendront présenter le projet et les équipements aux élus.
- Lancement des travaux à la grange de Pleau : 07/09
- Il recevra Monsieur RAVEL le 11/09 à 10h pour le projet de construction de maisons au lotissement du Couderc.
- Le CAUE a préparé un visuel pour les pavillons que la Commune souhaite rénover rue de la grange.

Jean-Claude GERMAIN :

- Problème d'eau à l'estive de Pleau : il manque de la pression. Il faudra envisager d'installer un bac supplémentaire.
- Chemins : les coupes d'eau ont été faites
- Chemin de Prayssac va être nettoyé
- Le projet d'élargissement du chemin de Cussagols a été abandonné
- Une partie du bois coupé à Pleau a été enlevé

Sarah DELALLEAU :

- Elle a reçu la proposition de visuel pour le site internet de la commune. La commission se réunira le 10/09 pour en discuter
- La commission va commencer à discuter du petit journal

Ambre ROULET : logement n°1 de l'ancienne grange Bony est disponible : elle va contacter les candidats pour leur faire visiter le logement

Pierre COUDOUÉL :

- Il interroge sur l'avancée des travaux de la salle de cinéma à Mur-de-Barrez : réponse de Laurence SALIS : l'appel d'offres est en cours. Le bureau s'est réuni et a reparté les rôles de chacun
- Il demande où en est la vente des pavillons de la rue de la grange : il reste une maison à vendre sur laquelle une proposition est en cours.
Madame la Maire, au sujet du pavillon situé 4 rue de la grange que le conseil municipal avait décidé de louer à EDF : le cahier des charges est très lourd, il faudra voir en fonction des travaux à réaliser si le conseil maintient sa décision ou non.
- Comment avance le dossier PERCE NEIGE ? réponse de Madame la Maire : PERCE NEIGE a eu un contact avec le département début juillet. PERCE NEIGE travaille toujours sur le projet.

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle sera absente du 15 septembre au 20 septembre. Si besoin, les élus pourront solliciter Fabien MALROUX pendant son absence.

Séance close à 23h35

La Maire,
Christiane DUVAL



La secrétaire,
Sarah DELALLEAU



